Rapport du Président

Commission permanente
lundi 21 octobre 2024
N° CP-2024-8-4-2
N° applicatif 10508

4 ème **Commission**
Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction
Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA. ACTIONS SPÉCIFIQUES

Résumé : L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du RSA.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport porte sur :
- la délégation de « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) à une structure partenaire, sans incidence financière ;
- le soutien à des actions répondant à des besoins spécifiques identifiés en territoires (actions collectives, développement des compétences en animation, culture).

Ainsi, ce rapport vise l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 37 441 €.

1- Délégation de prescription d'immersions en entreprise au Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Alsace Franche-Comté

La prescription des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) constitue un réel levier pour permettre un retour à l'emploi. Elle permet au bénéficiaire de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer son projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

Des objectifs opérationnels sont définis par la convention de mise en situation signée par le bénéficiaire, la structure d'accueil, le prescripteur et le cas échéant par l'employeur du bénéficiaire (si ce dernier est salarié par ailleurs). La durée maximale d'une PMSMP est d'un mois.

La loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 permet aux Départements de déléguer la prescription de PMSMP aux organismes employant ou accompagnant des bénéficiaires de PMSMP, soit toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé, qu'elle soit ou non bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) et inscrite à France Travail.

En 2023, ce sont plus de 900 immersions qui ont été réalisées parmi les bénéficiaires du RSA sur le territoire alsacien.

Dans le cadre de leur demande de financement 2024, le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI), structure partenaire particulièrement active sur la région mulhousienne, a accepté de devenir délégataire de la prescription de PMSMP.

Il est ainsi proposé d'accorder, par le biais d'une convention dédiée, jointe en annexe du présent rapport, une délégation de prescription des PMSMP pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2025 au Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Alsace Franche-Comté.

Cette délégation est sans incidence financière.

2- Financement d'actions de mobilisation collectives en territoires

Un crédit de 100 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2024, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA, appelées jusqu'à présent « Projets Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) » sur le territoire haut-rhinois.

Par délibérations n° CP-2024-3-12-4 du 15 avril 2024 et n° CP-2024-6-4-6 du 5 juillet 2024, la Commission permanente a autorisé le financement de 18 actions pour un montant de 76 591 € sur les CTSA de la région mulhousienne, de Colmar, de Sainte-Marie-aux-Mines, de Saint-Louis.

En complément de ces actions, il est proposé d'approuver le financement de deux actions en reconduction, portées par MANNE EMPLOI, sur la CTSA de Colmar, dont les descriptifs et bilans sont joints en annexe 1 au présent rapport.

Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leurs plus-values se mesurent dans le temps et l'évolution des parcours. Toutefois, certains bénéficiaires du RSA sont entrés en formation ou ont trouvé un emploi à leur issue. Ces actions sont plébiscitées par les professionnels de l'insertion du territoire.

Le montant total des deux subventions de fonctionnement à verser à MANNE EMPLOI pour ces deux actions de mobilisation collectives au titre des « Projets CTSA » s'élève à 7 533 €.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

3- Financement à AROEVEN d'une action de montée en compétences des bénéficiaires du RSA dans le secteur de l'animation

L'association AROEVEN est un partenaire de la CeA depuis plusieurs années pour la montée en compétences de bénéficiaires du RSA dans les métiers de l'animation, secteur porteur d'emplois.

Plus précisément, AROEVEN accompagne des bénéficiaires du RSA vers l'obtention du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou du BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) en 3 étapes, lors de sessions qui se déroulent dans plusieurs communes alsaciennes.

La précédente convention avec AROEVEN portait sur l'année 2023, et s'est prolongée au-delà du 31 décembre 2023, afin de permettre le déploiement de ce partenariat

nouvellement étendu au Haut-Rhin (travail de communication auprès des structures référentes…).

L'objectif des 70 stagiaires sur l'ensemble de l'Alsace a été atteint au cours du 1er semestre 2024, aussi il est proposé d'établir une nouvelle convention, jointe en annexe du présent rapport, avec AROEVEN du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024 pour 40 nouveaux stagiaires BAFA/BAFD au vu des demandes d'orientations en hausse.

La subvention proposée à AROEVEN s'élève à 9 908 € pour une demi-année.

4- Financement à TÔT OU T'ART de l'action « Parcours Artistique Vers l'Emploi » (PAVE)

Dans le cadre de ses nouvelles orientations pour la culture votée en février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a affirmé sa volonté de déployer une politique de la culture comme vecteur de cohésion sociale, d'attractivité des territoires et de rayonnement de l'Alsace.

En complémentarité de ces objectifs transversaux, la thématique culture et inclusion est également présente dans l'appel à projets 2023-2025 pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

D'ailleurs, TÔT OU T'ART bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs co-signée le 5 juillet 2024 par l'Etat, la Ville de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace.

Créée en 2001, l'association anime un réseau de structures de la Solidarité, Santé, Justice et Culture en Alsace pour contribuer à faire des pratiques culturelles et artistiques un moteur de l'inclusion et de cohésion sociale. Son centre de ressources Cultures & Solidarités offre des outils en matière de communication, de billetterie, de formation et d'accompagnement de projet.

Le « Parcours Artistique Vers l'Emploi » (PAVE) fait partie des projets développés par TÔT OU T'ART. Ce parcours artistique de 110 heures est un accompagnement alternatif et complémentaire vers l'emploi proposé à des personnes en démarches d'insertion, très éloignées de l'emploi et majoritairement bénéficiaires du RSA.

Ces bénéficiaires du RSA, orientés vers le projet PAVE par leur référent, intègrent pour la durée du projet (6 mois) une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) partenaire. Celle-ci libère les salariés concernés, une journée par semaine sur leur temps de travail, pour participer à ce parcours. Les 3 premiers mois sont consacrés à la découverte et l'appropriation des médiums culturels (photo, vidéo et théâtre) et les 3 suivants, à la co-construction d'un objet artistique qui donnera lieu à une restitution publique.

Le groupe est constitué de 15 personnes maximum.

Depuis 2020, un réseau d'acteurs de l'insertion et de l'emploi s'est fédéré autour du PAVE et de nombreux partenaires souhaitent rejoindre la dynamique suite aux bilans très positifs des deux éditions réalisées en 2021/2022 et 2023/2024.

Ses objectifs principaux sont : développer les savoir-être, savoir-faire et compétences psychosociales ; identifier et valoriser les compétences transférables vers l'emploi ; s'ouvrir à de nouveaux réseaux, rencontres et pratiques ; travailler en collectif, la place de l'individuel.

Au regard de ces éléments, il est proposé de soutenir le projet PAVE, porté par TÔT OU T'ART, pour l'édition 2024-2025, à hauteur de 20 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De confier au Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI) Alsace franche-Comté la délégation de prescription de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour des bénéficiaires du RSA ;

- De m'autoriser à signer, la convention afférente jointe au présent rapport, portant sur la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le CREPI Alsace Franche-Comté ;

- D'attribuer deux subventions de fonctionnement, dont le détail figure dans l'annexe 1 jointe au présent rapport, pour des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active sur le territoire de Colmar au titre des « Projets Commissions Territoriales des Solidarités Actives » pour un montant total de 7 533 € et de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique à l'association MANNE EMPLOI ;

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 908 € à l'association AROEVEN au titre de l'action de montée en compétences des bénéficiaires du RSA dans le secteur de l'animation ;

- De m'autoriser à signer, la convention afférente jointe au présent rapport, portant sur la période du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association AROEVEN, et qui précise les modalités de versement de la subvention ;

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'association TÔT OU T'ART au titre de l'action « Parcours Artistique Vers l'Emploi » (PAVE) ;

- De m'autoriser à signer la convention afférente jointe au présent rapport, portant sur la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association TÔT OU T'ART, et qui précise les modalités de versement de la subvention ;

- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P156	P156O003	P156E03	P156O003T09	(3120) 017 - 65748 - 444	29 908,00 €
P156	P156O003	P156E03	P156O003T09	(3369) 017 - 65748 - 441	7 533,00 €
				TOTAL	37 441,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 11/10/2024
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace